



PROCES VERBAL
De la 49^{ème} réunion du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
20 novembre 2019

PRESENTS : Raphaël Perrin, Jean-Daniel Maire, Jean-François Demarchi, Nadia Lahu, Daniel Monneret, Pierre Gresset, Alain Mouret, Isabelle Heurtier, Jean-Louis David, Philippe Passot (arrivée à la question 9-1), Jean-Jacques Baroni (arrivée à la question 9-2), Alexandre Stephan

EXCUSES :

POUVOIRS : Jean-Jacques Baroni donne pouvoir à Jean-François Demarchi,

ABSENTS : Jean-Louis Millet, Eliane Grenard

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 novembre 2019, datée du 13 novembre 2019 a été adressée aux membres du Bureau.

Madame Isabelle Heurtier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, elle est élue à l'unanimité

A 18h15, le Président ouvre la séance

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le Président soumet à l'examen des membres présents le compte-rendu de la réunion de bureau du 16 octobre 2019. Le compte-rendu n'amène aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2. Communications officielles

3. Administration générale

4. Personnel

5. Finances

6. Economie

Monsieur Philippe Passot étant concerné par le sujet ci-dessous, ce point a été abordé après son arrivée.

6.1 AIE : Société CLERC-MECA – Lavans-Lès-Saint-Claude – ZA Planchamp

Il est rappelé que la SARL CLERC MECA, ayant actuellement son siège à MOIRANS-EN-MONTAGNE 8, Rue René Dalloz, est en train d'édifier un bâtiment industriel dans la zone d'activités de Planchamp à LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE afin d'y transférer ses activités. Cette société est spécialisée dans le secteur de la mécanique industrielle et ce nouveau bâtiment, d'une surface totale de 900 m², comprendra des bureaux, des locaux sociaux et des ateliers de production. Le coût de l'opération (acquisition du terrain et construction du bâtiment) s'élève à la somme prévisionnelle de 763 600 €.



Suivant délibération prise par le bureau de la Communauté de Communes le 25 juillet 2018, il a validé une Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) au titre de l'acquisition du terrain pour un montant de 11 920 €.

Il est également rappelé qu'en vertu de la délibération prise par le conseil communautaire le 27 septembre 2017 et de son règlement d'intervention approuvé le même jour, l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) peut être également octroyé au titre de l'investissement pour une aide totale correspondant à 20% du montant HT de l'investissement plafonnée à 50 000 €.

La société CLERC MECA peut bénéficier par conséquent d'une AIE complémentaire au titre de l'investissement du bâtiment industriel pour un montant de 38 080 €.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention) valide une aide à l'immobilier d'entreprise complémentaire au profit de la société CLERC-MECA pour un montant de 38 080 € et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération. Cette aide sera inscrite au BP 2020.

7. Logement / Habitat / Aménagement du territoire / ADS.

7.1 Lotissement En Poset : rétrocession de la voirie et équipements communs au profit de la commune de Chassal-Molinges

Il est rappelé que la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude a aménagé au cours de l'année 2016 un lotissement d'habitation dénommé « En Poset » sur l'ancien territoire de la commune de CHASSAL au lieudit « A la Fin du Marché ».

Toutes les parcelles ont été vendues. Par conséquent, il nous appartient de rétrocéder la voirie avec ses délaissés au profit de la commune nouvelle de Chassal-Molinges, moyennant l'euro symbolique, conformément aux engagements pris de part et d'autre lors de l'aménagement de ce lotissement. Les parcelles non bâties concernées sont celles cadastrées sous les n° 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908 et 909 de la section D, pour une contenance totale de 5 949 m².

Le bureau communautaire à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) acte la rétrocession de la voirie avec ses délaissés au profit de la commune nouvelle de Chassal-Molinges pour l'euro symbolique, acte que les parcelles non bâties concernées sont celles cadastrées sous les n° 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908 et 909 de la section D, pour une contenance totale de 5 949 m², et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

8. Environnement / SPANC

Arrivée de Philippe PASSOT

9. Patrimoine / Bâtiments

9.1 Pôle du Tomachon : bail de location à Mission Locale Sud Jura

Mission Locale Sud Jura est actuellement locataire des locaux appartenant à la Communauté de communes sis au 2 rue Bonneville à Saint-Claude.

Cet organisme d'insertion professionnelle souhaite intégrer les locaux au sein de la copropriété du 1 rue Tomachon occupés auparavant par le CIO (Centre d'Information et d'Orientation) qui a résilié le bail au 30/09/2019.

Ces locaux d'une superficie de 210 m² au 1^{er} étage du bâtiment sont constitués d'un hall d'accueil et d'information, d'un dégagement, de 6 bureaux, d'une salle de réunion et d'un local de rangement. Le bâtiment est équipé d'un ascenseur et répond aux normes d'accessibilité.

Mission Locale Sud Jura a informé la collectivité qu'ils accueilleraient également d'autres organismes de formation et d'insertion dans leurs locaux.



Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention) autorise l'établissement d'un bail civil de location d'une durée de 4 années à compter du 01/11/2020 avec un terme au 31/12/2023 et ce, pour un montant de loyer de 735 € mensuel TTC soit 3.5 € le m² hors charges et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Arrivée de Jean-Jacques BARONI

9.2 Véhicules Haut-Jura Saint-Claude : choix du prestataire

Deux véhicules de la collectivité sont à changer par des véhicules neufs. Le président a reçu l'ensemble des commerciaux automobile pour négocier l'achat de 2 véhicules : un véhicule pour le service SPANC et un véhicule pour les services techniques.

Après analyse des offres, le choix s'est porté sur :

- Un véhicule RENAULT type KANGOO essence fourgonnette pour le service SPANC d'une valeur de 13 704,56 € TTC + 4 roues montées en pneus neige pour 750 € TTC soit un total de 14 454,56 € TTC.
- Un véhicule FORD Transit diesel pour les services techniques d'une valeur de 18 605,91 € TTC + 4 roues montées en pneus neige pour 1 223,54 € TTC + caméra de recul pour 600 € soit un total de 22 241,34 € TTC.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 9 pour, 3 contre, 0 abstention) autorise le président à signer les bons de commandes des véhicules.

Il sera également étudié la question de mise à disposition d'un véhicule (voire 2 : Médiathèque et ASF)) financé par de la publicité d'entreprises locales. 2 Sociétés sont sur le marché : INFO COM et TrafiCommunication avec les mêmes offres. Seule la durée de contrat change (4 ans pour info com 3 ans pour l'autre).

A la charge de la collectivité, l'assurance et les dépenses courantes (carburant, maintenance, etc.)

9.3 Bâtiment Bessard : projet de bail de location

Pour faire suite à la nécessité de déménager les services techniques de la zone des Emboinchats et après diverses recherches, il s'avère que M. Claude Bessard titulaire d'un bail à construction est favorable pour louer une partie de ses locaux sis Fin d'Etalles à St Claude, parcelles cadastrées section AB n°234 de 12 a 05 ca et section AB n°237 de 18 a 66 ca, dans l'attente de sa cessation d'activité.

La superficie des locaux mis à disposition de la collectivité est de 260 m² avec bureau, sanitaires, douches et cuisine. Leur configuration et leur emplacement conviennent parfaitement à l'activité des services techniques.

Du fait du terme du bail dont dispose M Bessard, fixé au 31/05/2021, un bail de location peut être conclu entre M. Claude Bessard et la CCHJSC à compter du 20 novembre 2019 pour un montant de loyer de 1 389 € HT par mois. Le montant des charges sera de 50 €/mois régularisé en fin d'année. Une promesse de vente unilatérale sera signée parallèlement au contrat de bail initial engageant la SCI la Bruyère à céder l'ensemble immobilier à la CCHJSC au 31 octobre 2022.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention) autorise la conclusion d'un bail de location avec M.Claude BESSARD pour une partie des locaux sis Fin D'Etalles à Saint-Claude à compter du 01/12/ 2019 jusqu'au 31/05/2021 pour un montant de loyer de 1 389 € HT et un montant de charges de 50 € mensuels, régularisé en fin d'année et autorise le

Président à signer le bail de location et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

9.4 Bâtiment rue Carnot : ajustement du marché de maîtrise d'œuvre

Vu le dernier montant de travaux validé pour le bâtiment Carnot à hauteur de 1 181 800 € HT, il est nécessaire de réajuster le tableau d'honoraires de maîtrise d'œuvre comme suit :

Elément de mission	% de l'élément de mission	Montant HT en €
DIAG – Etat des lieux	5%	5 022.65
APS – Avant-projet sommaire	9%	9 040.77
APD – Avant-projet définitif	14%	14 063.42
PRO – Projet	17%	17 077.01
DCE – Dossier de consultation des entreprises	6%	6 027.18
ACT – Assistance contrats de travaux	7%	7 031.71
DET – Direction de l'exécution des travaux	36%	36 163.08
AOR – Assistance opérations de réception	6%	6 027.18
Total	100%	100 453

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention) valide cet ajustement et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

10. Tourisme

10.1. Activités nordiques : damage snow tubing - convention avec Michel Sports

Michel Sports sollicite la Communauté de communes pour assurer l'aménagement (damage) des pistes de Snow Tubing qu'il exploite à la Pesse durant la saison hivernale.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention) autorise la prestation effectuée par un agent de la CCHJSC moyennant un coût horaire de 202 € TTC, autorise la signature d'une convention entre la collectivité et Michel Sports définissant les droits et les obligations de chacune des parties.

11. Sports

11.1 Piscine du Martinet : mission de conduite d'opération – attribution du marché

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude souhaite réhabiliter entièrement son équipement nautique pour assurer son exploitation toute l'année notamment en réponse aux besoins scolaires.

Lors du bureau du 11 septembre, il a été décidé d'entrer en négociation avec la SEMCODA, ASCOREAL et CEG.

Après analyse des offres, le bureau communautaire (résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 2 abstentions) accepte la proposition de la SEMCODA pour un montant de 144 048,75 € HT soit 172 585,50 € TTC et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

12. **Culture**

13. **Communication**

14. **Questions diverses et informations**

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 21h.

Raphaël Perrin
Président



Isabelle Heurtier
Secrétaire



Fait à Saint-Claude, le 21 novembre 2019

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en mairie de Saint-Claude et adressé aux communes membres pour affichage